

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt six, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marilyne FEBVIN, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2026.

Présents : Mme FEBVIN Marilyne, Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.

Absents : Mme LE DORVEN Gabrielle (pouvoir donné à Mme Catherine GUILLEMOTO).

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUILLEMOTO a été nommée secrétaire de séance.

**CURAGE DE LA LAGUNE – ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES
BOUES – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une bathymétrie réalisée en août 2024 à la lagune indique que le curage de celle-ci doit être envisager à court terme au regard du taux de remplissage de chaque bassin et des différents résultats.

C'est pourquoi, des devis ont été sollicités pour la réalisation de l'étude de faisabilité du curage ainsi que la réalisation du dossier de plan d'épandage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir le devis présenté par l'entreprise Véolia d'un montant de 6 370 € HT, soit 7 644 € TTC,
- indique que la méthode du « curage à sec » est retenue,
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié